

## ANNEXE B

### *Rapide aperçu des statistiques du CAD*

Afin de s'acquitter de la mission de suivi des efforts d'aide de ses membres découlant de son mandat, le Comité d'aide au développement (CAD) a chargé la Direction de la coopération pour le développement, instance de l'OCDE qui assure son Secrétariat, de recueillir des données sur les apports d'aide. Dans toute la mesure du possible, ces données couvrent les apports des donateurs bilatéraux non membres du CAD et ceux des donateurs multilatéraux. La banque de données ainsi constituée est la seule source d'informations fiables sur l'aide se prêtant à des comparaisons internationales.

Le Groupe de travail du CAD sur les statistiques opère une surveillance du fonctionnement du système de collecte des données. Les questions relatives à la politique en matière de statistiques sont généralement tranchées par le CAD, qui peut demander à cet effet l'avis du Groupe de travail.

Les principales caractéristiques des données contenues dans la base sont récapitulées dans les paragraphes qui suivent.

#### Couverture

Les statistiques du CAD visent à mesurer les apports internationaux de ressources destinés à favoriser le développement ou l'amélioration du niveau de vie dans les pays en développement. Leur conception a été influencée :

- au plan *technique*, principalement par les conventions utilisées dans les statistiques de la balance des paiements ;
- au niveau des *principes*, principalement par le désir des membres du CAD de montrer, en s'appuyant sur des éléments comparables, l'ampleur des efforts que chacun déploie pour promouvoir le développement.

#### Exclusions

Les éléments énumérés ci-dessous sont jugés apporter une contribution insuffisante au développement pour être pris en compte dans les statistiques du CAD :

- prêts portant une échéance inférieure à un an ;
- dons et prêts destinés à des usages militaires ;
- transferts (pensions, envois de fonds de travailleurs, par exemple) destinés à des particuliers.

Les apports ayant leur origine dans les pays bénéficiaires eux-mêmes, par exemple les investissements de ressortissants de ces pays dans des pays donneurs, sont également laissés de côté. Par contre, les remboursements de prêts opérés par les pays bénéficiaires et les capitaux rapatriés vers les pays donneurs sont déduits des chiffres afin de déterminer les apports nets émanant de chaque donneur.

Les produits du capital pour les pays donneurs, notamment les revenus des investissements et les paiements d'intérêts, ne sont pas pris en considération dans le calcul des *apports nets*, communément considérés comme rendant compte de l'effort des donneurs. Des données sont néanmoins demandées sur les paiements d'intérêts, et lorsqu'il en est fourni ces sommes peuvent être déduites des apports nets pour déterminer les *transferts nets*.

## Date d'enregistrement

Les apports peuvent être mesurés soit à la date où ils donnent lieu à un accord ferme (**engagements**) soit à la date où les fonds sont effectivement transférés (**versements**). Les versements peuvent être évalués en termes **bruts**, autrement dit pour le montant total des transferts de capitaux opérés au cours de la période considérée, ou en termes **nets**, c'est-à-dire déduction faite des remboursements de principal reçus sur les prêts au cours de la même période. Pour mesurer l'effort d'aide des donneurs, on se réfère habituellement aux **versements nets d'aide publique au développement** (voir ci-après).

## Types d'apports

Les apports peuvent venir du secteur privé ou du secteur public et être assortis des conditions du marché ou de conditions libérales.

Des données sont recueillies sur les grandes catégories d'apports suivantes :

- **L'aide publique au développement (APD)**. Celle-ci recouvre les dons et les prêts libéraux consentis à des fins de développement ou d'amélioration du niveau de vie par le secteur public d'un pays donneur à un pays en développement ou un organisme multilatéral œuvrant dans le domaine du développement. Sont considérés comme ayant un caractère suffisamment libéral pour être inclus dans l'APD les prêts comportant un élément don\* d'au moins 25 %, sur la base d'un taux d'actualisation de 10 %. Sont inclus dans l'APD le coût pour les donneurs des projets et programmes d'aide, des activités de coopération technique, des remises concernant des créances qui n'entraient pas déjà dans l'APD, de l'aide alimentaire et de l'aide d'urgence ainsi que les dépenses d'administration de ces divers éléments.
- Les **autres apports du secteur public (AASP)**. Ils comprennent : (i) les dons et les prêts du secteur public qui n'ont pas spécifiquement pour but de favoriser le développement ou l'amélioration du niveau de vie (par exemple ceux consentis à des fins commerciales) et (ii) les prêts du secteur public ayant pour but de favoriser le développement ou l'amélioration du niveau de vie mais dont l'élément de libéralité n'est pas suffisant pour justifier leur inclusion dans l'APD.

---

\* L'élément don ou élément de libéralité est déterminé par la différence entre la valeur faciale d'un prêt et la valeur actualisée, au taux de 10 %, des versements que l'emprunteur devra effectuer sur l'ensemble de la durée de vie du prêt pour assurer le service de sa dette, exprimée en pourcentage de la valeur faciale.

- Les *apports privés aux conditions du marché*. Ce sont les apports répondant à des motifs commerciaux émanant du secteur privé des pays donateurs. Entrent dans cette catégorie les investissements directs à l'étranger, les prêts bancaires et les achats d'obligations ou de titres émis par des pays en développement, par des entreprises ou des particuliers des pays donateurs.
- Les *dons du secteur privé*. C'est-à-dire les financements émanant d'organisations non gouvernementales et ayant pour but de favoriser le développement ou l'amélioration du niveau de vie.

## Méthodes de collecte des données

**Questionnaire du CAD.** Il s'agit d'un ensemble de huit tableaux statistiques que les membres du CAD remplissent entre juillet et septembre de chaque année et où ils indiquent le montant et la destination de leurs apports de l'année précédente. Des informations détaillées y sont recueillies sur la destination et la forme des apports publics, les conditions dont ils sont assortis, le secteur qu'ils visent et leur degré de liaison. Une version simplifiée du questionnaire est adressée aux organismes multilatéraux et à certains donateurs non membres du CAD. En avril de chaque année, les membres fournissent aussi, dans un formulaire d'une seule page, des données préliminaires sur leurs apports relatifs aux principaux agrégats recensés dans les statistiques du CAD.

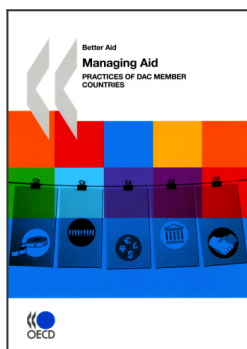
**Système de notification des pays créanciers (SNPC).** Il sert à notifier les opérations individuelles du secteur public (qu'elles relèvent de l'APD ou des AASP) en rapport avec le développement. Les notifications proviennent directement des organismes publics participants, à savoir les organismes bilatéraux et multilatéraux d'aide, les institutions de prêt au développement et les établissements de crédit à l'exportation. Des rapports de suivi contenant des informations sur l'avancement du versement et du remboursement des prêts sont établis, ce qui permet au Secrétariat de calculer la charge liée à la dette des pays en développement.

## Publications

Les statistiques du CAD servent de support à trois grandes publications papier :

- Le *Rapport sur la coopération pour le développement*. Ce rapport annuel, en particulier son annexe statistique, fournit des données détaillées sur les apports aux pays en développement; il est principalement centré sur l'effort d'aide des membres du CAD.
- *Répartition géographique des ressources financières allouées aux pays bénéficiaires de l'aide*. Cette publication annuelle rend compte des apports de ressources aux pays en développement, avec une ventilation par origine des ressources et type d'apports.
- *Panorama de l'aide au développement – Statistiques par région*. Cette publication annuelle contient des tableaux et graphiques retraçant les apports globaux d'aide au développement et les apports d'aide aux cinq continents, avec une ventilation par donneur, bénéficiaire et secteur, assortis d'une analyse succincte.

Toutes ces publications sont également disponibles en format électronique, et l'ensemble des bases de données du CAD et du SNPC est accessible gratuitement à l'adresse [www.oecd.org/dac/stats](http://www.oecd.org/dac/stats).



Extrait de :  
**Managing Aid**  
Practices of DAC Member Countries

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/9789264062689-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2011), « ANNEXE B. Rapide aperçu des statistiques du CAD », dans *Managing Aid : Practices of DAC Member Countries*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264060234-14-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).